

DATE DE CONVOCATION : 24 MAI 2017

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE – M. CLERC - B. LAFAYE – G. MIGNON - M. VILLEGER - J.P. SIMON – M.A. CHEVALIER - C. BONNEAU – G. MICHELY – E. GARNIER – N. ARILLA - P. ORMECHE - E. RAMBEAU - S. HIBON-MINET – C. FULPIN – K. PERROIS – C. MESLIER - C. MECHAIN - M.H. AUBINEAU

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉS POUVOIR : K. GAI donne pouvoir à E. GARNIER – P. FRÉON donne pouvoir à J.P. SIMON - J.P. ZUCCHI donne pouvoir à K. PERROIS – S. LABROUSSE donne pouvoir à J.L. LEVESQUE -

CONSEILLERS MUNICIPAUX ABSENTS: K. GAI – P. FRÉON - J.P. ZUCCHI – S. LABROUSSE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE: J.P. SIMON

OBJET : CONTRAT DE LOCATION LONGUE DUREE AVEC LA SOCIETE INFOCOM-FRANCE D'UN VEHICULE PUBLICITAIRE AVEC ABANDON DE RECETTES PUBLICITAIRES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT la proposition de la Société INFOCOM-FRANCE relative à la signature d'un contrat de location longue durée de véhicule avec abandon de recettes publicitaires. Il s'agit d'une mise à disposition d'un véhicule RENAULT Kangoo « ZE » Electrique. Ce véhicule sera sponsorisé par des entreprises commerciales et artisanales de notre commune. Par conséquent, la commune n'aura à sa charge que l'assurance et l'entretien du Véhicule. S'agissant d'un véhicule électrique, la commune règlera également la fourniture et la pose d'une borne à rechargement dans les bâtiments des services techniques, ainsi que la location des batteries (96 €TTC par mois),

CONSIDÉRANT que la Société INFOCOM-France aura à sa charge la commercialisation des espaces publicitaires figurant sur ce véhicule.

CONSIDÉRANT que le contrat de location ne produit ses effets entre les parties que si INFOCOM-France est assurée que le loyer pourra être payé pour une période d'au moins deux ans. Une liste des entreprises communales et une lettre de présentation de cette opération seront remises par la commune à la Société INFOCOM-France pour lui faciliter les démarches.

CONSIDÉRANT que la commune s'engage :

- à organiser dans les 10 jours suivants la livraison, un cocktail de présentation en présence des Elus et des sponsors publicitaires figurant sur ce véhicule,
- à assurer une exposition publique maximale du véhicule avec une utilisation régulière ou par un stationnement à un endroit stratégique de la commune,
- à utiliser le véhicule en « bon père de famille ».

CONSIDÉRANT que le présent contrat est établi pour une durée de quatre ans consécutifs. A compter d'une durée de deux ans après la mise à disposition du véhicule, la société INFOCOM-France peut décider de résilier unilatéralement le présent contrat de location, sous

réserve d'un préavis de trois mois, lorsqu'elle constate que les loyers futurs ne pourront être payés faute d'annonceurs.

Le Conseil Municipal, entendu les explications de son Maire, et après en avoir délibéré PAR 23 VOIX POUR :

- ✓ Autorise la Maire à signer le contrat de location longue durée d'un véhicule publicitaire avec la Société INFOCOM-France et tous les documents y afférents.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire
Jean-Louis LEVESQUE